

ORDONNANCE

12 JUIL. 2005

Nous, DOCHER Hans

97 B 283.

Président du Tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND

Vu la requête qui précède,

Vu les articles L 236-11 et L 225-147 du Code de Commerce,

Désignons :

- Monsieur Guy SOUCHAL

Domicilié professionnellement à CLERMONT FERRAND (63000) La Pardieu –
11 avenue Léonard de Vinci,

En qualité de commissaire chargé de se prononcer sur l'évaluation des apports en nature et des avantages particuliers consentis au titre de la fusion par absorption de la société "JND" par la société "ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE".

Fait à CLERMONT FERRAND

Le 11.07.05



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical stroke at the end.

REQUETE

AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND

- Monsieur Jean BESSON, agissant,

d'une part, en qualité de Président du Conseil d'administration de la société "ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE", société anonyme au capital de 345 019,05 €, dont le siège est à CLERMONT FERRAND (63000) – 1 rue KEPLER, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 323 390 047,

d'autre part, en qualité de gérant de la société "JND", société civile immobilière au capital de 36 587,76 €, dont le siège est à CLERMONT FERRAND (63000) 1 rue KEPLER, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 349 789 305.

Ont l'honneur de vous exposer :

- Que ces deux sociétés envisagent une fusion par absorption de la société "JND" par la société "ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE",

- Que la société "JND" est une filiale à 100 % de la société "ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE",

- Qu'en conséquence, ils requièrent qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire chargé d'apprécier la valeur des apports en nature et des avantages particuliers devant être consentis au titre de la fusion et d'établir le rapport prévu par les articles L 236-11 et L 225-147 du Code de Commerce,

- Qu'à cette fin, ils vous proposent la désignation de Monsieur Guy SOUCHAL, domicilié professionnellement à CLERMONT FERRAND (63000) – La Pardieu, 11 avenue Léonard de VINCI, en qualité de commissaire aux apports, au titre de ladite opération.

Fait à CLERMONT FERRAND

Le 22 - 06 - 2005

